



Abandon de la mitoyennete d'une cloture

Par **franckgp**, le **02/11/2015 à 13:44**

Bonjour,
suite à un desaccord concernant une cloture mitoyenne, je souhaite abandonner la mitoyenneté. J'ai lu que le voisin pouvait s'y opposer. La cloture étant entre 2 jardins, n'ayant aucun appui sur celle ci et ne l'ayant pas dégradé, mon voisin peut il refuser cet abandon.

Par **talcoat**, le **02/11/2015 à 14:20**

Bonjour,
Il faut l'accord du voisin pour l'abandon de citoyenneté.
Cordialement

Par **franckgp**, le **02/11/2015 à 16:59**

si celui ci refuse quel recours puis-je avoir ?

Par **talcoat**, le **02/11/2015 à 18:11**

Aucun.